

# Udabarri 63 Klasika Primavera

## RÈGLEMENT PARTICULIER

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve 63 KLASIKA PRIMAVERA est organisée par l'entité «Sociedad Ciclista Amorebieta », porteuse de la licence G-48166110 domicilié à Rue Txiki-Otaegi, 11 bis-bajo – 48340 Amorebieta-Etxano (Bizkaia) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le 9 avril 2017.

### ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux cyclistes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants :

1. 125 points	8. 30 points	15. 5 points	22. 3 points
2. 85 points	9. 25 points	16. 3 points	23. 3 points
3. 70 points	10. 20 points	17. 3 points	24. 3 points
4. 60 points	11. 15 points	18. 3 points	25. 3 points
5. 50 points	12. 10 points	19. 3 points	
6. 40 points	13. 5 points	20. 3 points	
7. 35 points	14. 5 points	21. 3 points	

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes:

UCI Protour

Equipes Continentales Professionnelles UCI

Equipes Continentales UCI

Sélections Nationales

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 8 coureurs.

### ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le 8 Avril de 16:30 a 20:00 heures et le 9 Avril de 8:00 a 15:00 heures à « Centro Nafarroa », C/ Nafarroa, s/n - Amorebieta-Etxano.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 17:00 a 18:45 heures le 8 Avril.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 19:00 heures le 8 Avril et aura lieu à Centro Nafarroa.

### ARTICLE 5. PARCOURS

Ravitaillement km. 97,2 - 101,6

### ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 162,100 Mhz.

### ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois véhicules.

### ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

### ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis:

- Classement individuel au temps: Il s'obtiendra en relation à l'ordre de l'arrivée dans la ligne de meta.
- Classement du meilleur grimpeur: Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les sommets des cols et côtes, étant le mieux classé celui qui obtiendra un plus grand nombre de points. En cas d'égalité, on départagera en tenant compte du coureur ayant obtenu le plus nombre de premières places dans les cols 2ème catégorie. En cas de nouvelle égalité, la meilleure place au classement Général Individuel au Temps servira pour départager.

### Ponctuations

Place	2ème Catégorie
1er	10 points
2ème	8 points
3ème	6 points
4ème	4 points
5ème	3 points
6ème	2 points
7ème	1 point

### ARTICLE 10. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

1. 5785 € - Trofeo BBK - EL CORREO
2. 2895 € - Trofeo AYTO. AMOREBIETA - ETXANO
3. 1445 € - Trofeo GAURSA - RENAULT
4. 715 €
5. 580 €
6. 433 €
7. 433 €
8. 287 €
9. 287 €
10. 147 €
11. 147 €
12. 147 €
13. 147 €
14. 147 €
15. 147 €
16. 147 €
17. 147 €
18. 147 €
19. 147 €
20. 147 €

1- Meilleur Grimpeur 400 € + Trofeo BBK - EL CORREO

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.877 €.

### ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à «Centro Nafarroa».

### ARTICLE 12. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les trois premiers de l'épreuve
- Le vainqueur de la classement du Meilleur Grimpeur.

Ils se présenteront dans un délai de maximum de 5 minutes après leur arrivée.

### ARTICLE 13. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.